



RAPPORT D'ACTIVITES DU TRESORIER GENERAL SAISON 2013-2014

Période : 01/07/2013 au 15/06/2014.

Au cours de la saison écoulée, les activités du trésorier général peuvent être synthétisées comme suit :

1. établissement et recouvrement des factures émises dans un strict respect des dispositions de l'article 8 de la partie financière des statuts.

- *Le recouvrement des factures s'est effectué dans la normale. Un cas de non paiement dans les délais impartis a nécessité l'application de forfaits. La radiation de ce club sera soumise à cette AG si l'apurement de la dette n'est pas réalisé dans les délais prescrits.*

2. Examen et traitement des réclamations reçues à la trésorerie sur les factures émises.

- *La trésorerie a essayé de répondre aux réclamations dans les délais impartis et dans quelques cas, a dû relancer les départements ou comités concernés dans des contestations de factures.*

3. Gestion des fonds mis à la disposition de l'AWBB par les clubs dans le cadre des dispositions de l'article PF18. La licence collective facturée en sixièmes à partir du mois de septembre, permet de ristourner aux clubs 50% du montant qui leur est dû en novembre, et 50% sur la facturation du mois d'avril.

- *Pour cette saison 2013 - 2014, le montant total des licences collectives s'élevait à 909.700 €. Les montants de 317,10 € par équipe pré poussins, poussins et benjamins, de 475,65 € par équipe pupilles et minimes, de 581,35 € par équipe cadets et juniors ont été distribués.*

Montant des licences collectives 2013-2014	909.700,00 €
Montant des subsides versés en novembre 13	332.717,18 €
Montant des subsides versés en avril 14	350.157,68 €
Subsides sélections jeunes	185.000,00 €
SOLDE	41.825,14 €

4. Organise régulièrement le paiement des notes de frais introduites par les bénévoles de notre association ainsi que les factures transmises à la trésorerie (+/- 700 par mois). Chaque note ou facture fait l'objet d'un examen attentif et d'une vérification sérieuse. Le remboursement des frais a été codifié dans la « réglementation en matière de coûts ».

5. Préparation du budget 2014.

- *Le budget a pu être établi de manière équilibrée sans devoir recourir à des restrictions ou à des recettes supplémentaires. Les projets de développement de l'Association ont été pris en considération sur base des prévisions de subsidiation.*

6. TTA.

- *Le TTA n'a pas subi l'indexation cette saison. Mieux, l'assemblée de mars a décidé la suppression de taxes obsolètes et l'adaptation d'autres.*

7. Préparation et finalisation du bilan clôturé au 31/12/2013.

- *Le bilan 2013 a été présenté à l'assemblée de mars avec un solde positif de 9.096,56 €.*
- *Avec le départ à la retraite du directeur financier, les services de la trésorerie ont fait de leur mieux pour répondre aux exigences de la présentation à l'assemblée générale de mars. Cette préparation du bilan tombant en même temps que les nombreux tests du nouveau logiciel comptable, il a fallu établir des priorités ; les notes de frais de janvier ont dû être retardées dans leur traitement mais Etienne Croon a mis tout en œuvre pour mener à bien et de front ces opérations et dès que cela a été possible, établir les factures aux clubs et rembourser les frais à tous nos bénévoles. Je tiens à le remercier pour son dévouement.*

Conclusion

Le départ à la retraite du directeur financier a conduit le conseil d'administration à prendre des décisions importantes pour réorganiser les services de la Trésorerie dans un souci d'efficacité et modernité.

- Toutes les notes de frais ont été centralisées pour leur traitement à la fédération.
- Le traitement des dossiers relatifs aux subsides liés au plan programme et autres projets a été repris par la Direction technique qui dispose des connaissances techniques et administratives pour optimiser la finalisation des dossiers destinés à la Fédération Wallonie Bruxelles.
- Le conseil d'administration a signé un contrat d'assistance et d'expertise avec un bureau d'expert comptable, ayant une expérience dans le domaine des ASBL et dans le domaine socio culturel (le sportif se trouvant dans la même commission paritaire que la culture). Cet expert aura en charge d'abord l'analyse financière de notre fédération pour remettre un rapport au conseil d'administration ; puis tout au long de l'année, une mission de vérification comptable, d'établissement du bilan et d'avis en matière fiscale.
- Enfin, le remplacement du logiciel comptable dès janvier 2014 a demandé un investissement important de la part des membres du personnel de la Trésorerie ; l'année 2014 sera une année de transition. Avec la mise en production en juillet du

volet sportif de l'application, le développement informatique des services administratifs et comptables de l'AWBB pourra être mené à son terme avec l'objectif d'un meilleur service aux clubs.

- Depuis la mise en production du volet comptable, les clubs reçoivent leur facture sous le nouveau lay-out plus lisible et plus convivial. La trésorerie souhaite dès la saison prochaine pouvoir transmettre les factures aux clubs sous format PDF. Puis après, viendra l'introduction des notes de frais par document informatique ; après approbation, celles-ci seront prises en charge dans la comptabilité sans nécessité d'encodage pour terminer le cycle dans l'archivage.

Merci à tous
Michel Collard
Trésorier général.